ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

TARIFS
ÉCOLE DE MUSIQUE

AGGLO PAYS D'ISSOIRE

DOMICILIATION AGGLO PAYS D'ISSOIRE

JEUNES DE MOINS DE 25 ANS ET DEMANDEUR D'EMPLOI	MINI	MULTIPLICATEUR	MAXI
DROIT D'INSCRIPTION incluant 3 spectacles de la saison API (cursus complet)	15 €		
Pratiques collectives - éveil musical, initiation musicale, chœurs d'enfants, formation musicale (hors cursus complet), groupes et ateliers de moins de 10 participants	47 € (jusqu'à un QF de 350)	13,43%	94 € (à partir d'un QF de 700)
Cursus complet cours de formation musicale + instrument + accès aux ensembles	165 € (jusqu'à un QF de 550)	30 %	485 € (à partir d'un QF de 1617)
Instrument supplémentaire accessible uniquement aux usagers déjà inscrits en cursus complet, dans la limite des places disponibles	tarif unique : 190 €		

ADULTES	MINI	MULTIPLICATEUR	MAXI
DROIT D'INSCRIPTION incluant 3 spectacles de la saison API (cursus complet)	15 €		
Pratiques collectives - éveil musical, initiation musicale, choeurs d'enfants, formation musicale (hors cursus complet), groupes et ateliers de moins de 10 participants)	78 € (jusqu'à un QF de 360)	21,7 %	122 € (à partir d'un QF de 562)
Cursus complet cours de formation musicale + instrument + accès aux ensembles	190 € (jusqu'à un QF de 570)	33,4 %	510 € (à partir d'un QF de 1527)
Instrument supplémentaire accessible uniquement aux usagers déjà inscrits en cursus complet, dans la limite des places disponibles	tarif unique : 210 €		

DOMICILIATION EXTÉRIEURE À L'AGGLO PAYS D'ISSOIRE
les tarifs ne sont pas modulés en fonction du quotient familial

JEUNES ET ADULTES	TARIF UNIQUE
DROIT D'INSCRIPTION (incluant 3 spectacles de la saison API dans le cadre du cursus)	20 €
Pratiques collectives - éveil musical, initiation musicale, chœurs d'enfants, formation musicale (hors cursus complet), groupes et ateliers de moins de 10 participants	135 €
Cursus complet cours de formation musicale + instrument + accès aux ensembles	594 €
Instrument supplémentaire accessible uniquement aux usagers déjà inscrits en cursus complet,dans la limite des places disponibles	220 €

Location d'instruments	1ère année gracieuse puis 30 € par trimestre à partir de la 2ème année de prêt	L'entretien des instruments (hors vétusté) reste à la charge du locataire

Dégressivité pour les familles (hors droit d'inscription) : -10% à la 2e inscription, -20% à la 3e inscription, -30% à la 4e inscription.

Toute année commencée et prolongée au-delà du 15 novembre est dûe dans sa totalité (sauf maladie, déménagement ou cas de force majeure).

Réduction de 50% du cursus complet pour les élèves participant activement à l'harmonie (notamment manifestations, dont cérémonies commémoratives), uniquement sur l'instrument pratiqué au sein de l'orchestre d'harmonie.

En cas d'absence prolongée d'un enseignant (plus de 4 cours d'affilée), la collectivité adapte le tarif au trimestre.

Pour les usagers domiciliés sur le territoire de l'Agglo, les tarifs dépendent du quotient familial (QF) calculé à partir du dernier revenu fiscal de référence connu (quotient familial = revenu fiscal de référence / (nombre de parts x 12). À défaut de présentation d'un justificatif, le tarif appliqué est le tarif maximum. Le paiement se fait par trimestre (sur 3 trimestres). Le titre est directement adressé aux familles par le Trésor Public.

Prêt d'instrument : L'école de musique prête gratuitement un instrument de musique la 1ère année d'inscription, selon les disponibilités des instruments. La famille s'engage à faire réviser l'instrument, à ses frais, par un réparateur agréé par l'école de musique. Une convention de prêt d'instrument doit être préalablement établie.

Location d'instrument : Après une 1ère année de prêt gracieux, et dans la limite du parc instrumental disponible, l'école proposera la location payante de l'instrument.

Possibilité pour les extérieurs à API de passer en tarification «API» si la famille est propriétaire d'un local professionnel au sein de la collectivité.